

Pôle système d'information et ressources humaines
 Direction parcours agents
 Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_370
 SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

38 - MISE À DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE AU CCAS, À L'AGGLOMÉRATION ET AUTRES ORGANISMES, DU CCAS À LA COMMUNE ET DE L'AGGLOMÉRATION À LA COMMUNE

Les articles L512-6 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du Code général de la fonction publique permettent à une collectivité territoriale de mettre à disposition d'une autre collectivité ou de certains organismes ou établissements, un fonctionnaire afin d'y effectuer tout ou partie de son service, sur un emploi permanent, moyennant l'information de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de son organisation, la ville de Cherbourg-en-Cotentin met des fonctionnaires à disposition du CCAS de Cherbourg en Cotentin, de la communauté d'agglomération Le Cotentin, ainsi qu'auprès d'associations et organismes publics.

L'assemblée est donc informée des emplois en équivalents temps plein (ETP) qui sont actuellement mis à la disposition

- du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin par la ville :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
6 conseillers de prévention	0,15	01/11/2017
3 agents d'entretien des EHPAD (DEML)	3	01/01/2018
2 agents d'entretien des EHPAD	1,42	02/10/2023
2 agents d'entretien des EHPAD	1,42	04/09/2023
1 directrice du CCAS	0,9	15/07/2021

- de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin par la ville :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
1 référent comptable	0,5	01/05/2022

- des associations et organismes suivants par la ville :

Organismes bénéficiaires	Postes	ETP	Date début mise à disposition
École de voile	1 chef de service / 1 moniteur	2	01/05/2022
Comité d'Action Sociale, Culturelle et Sportive	1 chargé de l'animation et de la gestion de la structure	1	01/02/2009
Caisse des écoles	1 directrice / 1 secrétaire / 1 référent de parcours / 2 agents réussite éducative	5	06/01/2023
EPCC « ESAM C2 »	2 intervenants ateliers : peinture/graphisme et enfants	2	01/07/2020
Caisse d'Allocations Familiales de la Manche	1 agent d'animation et de coordination des Promeneurs du Net	1	04/09/2017

Inversement, des fonctionnaires sont mis à disposition de la ville de Cherbourg-en-Cotentin par le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, ainsi que par de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

L'assemblée est donc informée des emplois en équivalents temps plein (ETP) qui sont actuellement mis à la disposition (les modifications depuis la précédente délibération sont indiquées en caractères gras)

- de la ville de Cherbourg-en-Cotentin par le CCAS :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
1 chargée d'instruction assurance/secrétariat	1	01/02/2017
1 agent accueil secrétariat cimetière centre 1	1	01/08/2023
1 chargé de portage quotidienneté	1	01/05/2017
1 agent de propreté et d'hygiène des locaux	1	01/10/2017
1 gestionnaire emplois et stages	1	01/05/2018
1 gestionnaire action sociale	1	01/10/2018
1 magasinier DNPP	1	01/04/2022
1 agent de propreté et d'hygiène des locaux	0,5	01/09/2022
1 agent de propreté et d'hygiène des locaux	1	13/11/2023

- de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Postes	ETP	Date début mise à disposition
1 directeur des ports et du nautisme	1	01/06/2023

L'ensemble de ces mises à disposition fait l'objet d'une convention entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil. La rémunération de l'agent est remboursée à la collectivité par l'organisme d'accueil.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics administratifs locaux,

Considérant que les activités des organismes précités complètent ou favorisent l'action des services municipaux,

Le conseil municipal est invité à prendre acte :

- de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la Ville dont les emplois sont mentionnés ci-dessus, correspondant à **6,89** ETP (équivalent temps plein)
- de la mise à disposition au bénéfice de la communauté d'agglomération Le Cotentin d'un fonctionnaire titulaire de la Ville dont l'emploi est mentionné ci-dessus, correspondant à 0,5 ETP (équivalent temps plein)
- de la mise à disposition des fonctionnaires titulaires de la ville dont les emplois sont mentionnés ci-dessus, correspondant à 11 ETP (équivalent temps plein), auprès des organismes et associations listés.
- de la mise à disposition au profit de la ville de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, dont les emplois sont mentionnés ci-dessus, correspondant à **8,5 ETP** (équivalent temps plein)
- de la mise à disposition au bénéfice de la ville de Cherbourg-en-Cotentin d'un fonctionnaire titulaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin dont l'emploi est mentionné ci-dessus, correspondant à 1 ETP (équivalent temps plein)

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition avec les différents organismes ainsi que leurs éventuels avenants.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h43		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 3 Claudine SOURISSE Valérie VARENNE Karine HUREL	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 6 décembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 30 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le six décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 novembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire Bertrand HULIN jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h53) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (arrivée 17h32) - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h55) - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire Bernard BERHAULT jusqu'à son arrivée 19h34) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h37) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire Eddy SAGET à son départ 20h08) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 19h) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert à son départ 18h04 jusqu'à son retour 20h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (départ 20h20).

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Jean a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 050-200056844-20231208-DEL2023_370-DE